



INERTAM et REMOVE signent un accord de partenariat

EUROPLASMA, spécialiste du traitement et des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation, annonce que sa filiale INERTAM a signé un accord-cadre d'une durée de 7 ans avec **REMOVE, société française spécialisée dans le secteur de la dépollution de bâtiments,** de monuments historiques et de la gestion des déchets.

REMOVE, soucieuse de l'environnement s'engage à proposer systématiquement, en option, l'inertage par vitrification des déchets d'amiante à ses clients. REMOVE conforte son engagement responsable et sa volonté de préserver l'environnement et la santé publique.

Par cette collaboration ambitieuse, pouvant aller jusqu'à 1000 tonnes de déchets par an, INERTAM et REMOVE confirment une détermination forte et réciproque d'œuvrer efficacement et raisonnablement à la dépollution des bâtiments en appliquant le principe de précaution. Au-delà de ce volume, REMOVE et INERTAM ont déjà convenu de réviser les conditions de leur partenariat.

Cet accord réunit une vision, des valeurs et surtout un objectif commun : Améliorer les vies de demain !

A propos de REMOVE :

Certifiée depuis 2016 pour réaliser des travaux de désamiantage, Remove intervient sur les chantiers, avant rénovation ou avant démolition, afin de décontaminer et de dépolluer les bâtiments. Ses activités sont également ciblées sur le déplombage des sites afin de permettre aux entreprises de travailler en toute sécurité. Remove intervient en Ile de France et sur tout le territoire français. Dans sa stratégie d'expansion, Remove a créé, en 2019, sa filiale à Montréal afin de transmettre son savoir faire au Canada, la France restant la référence concernant les normes dans ce domaine. Un savoir-faire primordial lorsque l'on parle de la santé des hommes.

En 2023, l'entreprise complète sa gamme de service en proposant le curage et la démolition.

Pour plus d'information : www.groupe-remove.com

Contact Presse REMOVE :

Dalia MENDES - Responsable Marketing & Communication Groupe

Tel : +33 (0) 1 64 21 22 68 – dm@remove-france.com

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext Growth, (FR001400CF13-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 693 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.